



Responsabilité civile du psychiatre en cas d'erreur ou de retard

Par **BALAIN**, le **29/12/2015** à **17:02**

Bonjour,

Existe t-il une jurisprudence en matière de responsabilité civile du psychiatre en cas d'erreur ou de retard très important de diagnostic de schizophrénie ayant entraîné une mauvaise prise en charge (aah tardif, traitement inapproprié, etc...)?

Par ailleurs, dans quel cas une erreur est nécessairement fautive toujours en matière de psychiatrie dans le cas d'une erreur ou d'un retard de diagnostic?

Enfin au regard du droit, sur quel fondement un patient peut-il intenter une action en justice pour erreur ou retard de diagnostic de schizophrénie paranoïde.

D'avance merci pour votre aide.

Par **amajuris**, le **29/12/2015** à **17:51**

bonjour,

un médecin a une obligation de moyens mais pas de résultat.

s'agissant d'un domaine très spécifique, je vous conseille de consulter un avocat spécialisé en droit de la santé.

il appartient au demandeur de faire la preuve de la responsabilité du médecin.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://www.droit-medical.net/spip.php?article28>

salutations